



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.02.2015

Numéro de version 1

Révision: 06.02.2015

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: SANITERPEN INSECTICIDE SPECIAL PUCES**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Insecticide
- **Emploi de la substance / de la préparation** Insecticide
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
ACTION PIN
ZI de Cazalieu
CS 60030
40260 CASTETS
FRANCE
tel: 33-(0)-558550700
fax: 33-(0)-558550707
fds@action-pin.fr
- **Service chargé des renseignements:** Commercial
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** INRS/ORFILA :01 45 42 59 59

2 Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **2.1.2 Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



F+; Extrêmement inflammable

R12: Extrêmement inflammable.



N; Dangereux pour l'environnement

R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Attention! Récipient sous pression.

- **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**

- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.02.2015

Numéro de version 1

Révision: 06.02.2015

Nom du produit: SANITERPEN INSECTICIDE SPECIAL PUCES

(suite de la page 1)

Pictogrammes de danger


GHS02 GHS09

Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
 P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

2.3 Autres dangers
Résultats des évaluations PBT et vPvB

• **PBT:** Non applicable.

• **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

• **Description:** Préparation insecticide.

Composants dangereux:

CAS: 106-97-8	butane F+ R12 Flam. Gas 1, H220; Press. Gas, H280	25-50%
CAS: 74-98-6	propane F+ R12 Flam. Gas 1, H220; Press. Gas, H280	10-25%
CAS: 52315-07-8	cyperméthrine cis/trans +/-40/60 Xn R20/22; Xi R37; N R50/53 Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; STOT SE 3, H335	<1%
CAS: 7696-12-0	tétraméthrine N R50/53 Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	<1%

• **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.02.2015

Numéro de version 1

Révision: 06.02.2015

Nom du produit: SANITERPEN INSECTICIDE SPECIAL PUCES

(suite de la page 2)

4 Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

D'une manière générale , en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente;

· Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
Mettre en oeuvre des manoeuvres de réanimation. Une surveillance clinique prolongée peut s'avérer nécessaire.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un spécialiste.

· Après ingestion:

Ne pas faire vomir.
En cas de troubles, consulter un médecin.

· Indications destinées au médecin:

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

inflammable ; les poudres chimiques , le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour des petits feux.

· Moyens d'extinction:

Poudre BC
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone (CO₂)
CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
Mousse
eau avec additif AFFF (Agent Formant Film Flottant)

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Eau
Jet d'eau à grand débit

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:
Dioxyde de carbone (CO₂)
Gaz/vapeurs irritants.
Monoxyde de carbone (CO)
Ne pas respirer les fumées. Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire.

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité:

Equipement de protection individuel.
Porter un vêtement de protection totale.
en raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants

· Autres indications:

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.02.2015

Numéro de version 1

Révision: 06.02.2015

Nom du produit: SANITERPEN INSECTICIDE SPECIAL PUCES

(suite de la page 3)

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un vêtement de protection individuelle.
Veiller à une aération suffisante.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Eliminer la matière collectée conformément à la réglementation.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
Eviter l'utilisation de solvants.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection individuelle, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
les vapeurs peuvent être nocives en cas de combustion
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Ne conserver que dans l'emballage d'origine.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelle.
Conserver au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Stocker dans un endroit frais.
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **Température maximale de stockage:** < 35 °C
- **Température minimale de stockage:** > 5 °C
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.02.2015

Numéro de version 1

Révision: 06.02.2015

Nom du produit: SANITERPEN INSECTICIDE SPECIAL PUCES

(suite de la page 4)

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

106-97-8 butane
VME 1900 mg/m ³ , 800 ppm

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

· Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Caoutchouc nitrile

Gants en PVA

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:



Lunettes de protection

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme:	Aérosol liquide fluide
Couleur:	Non déterminé.
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

· valeur du pH:	Non applicable
------------------------	----------------

· Changement d'état

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	100 °C

· Point d'éclair:	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
--------------------------	--

· Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
---	-----------------

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.02.2015

Numéro de version 1

Révision: 06.02.2015

Nom du produit: SANITERPEN INSECTICIDE SPECIAL PUCES

(suite de la page 5)

· Température d'auto-inflammation:	
Température de décomposition:	Non déterminé.
· Auto-inflammation:	200 °C
· Danger d'explosion:	Non déterminé.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 50 °C:	<110 kPa
· Densité à 20 °C:	1 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur.	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Insoluble
· Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.	
· Viscosité:	
Dynamique à 40 °C:	<7 mm ² /s
Cinématique:	Non déterminé.
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité

· 10.2 Stabilité chimique

· Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux tels que le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Réactions aux agents d'oxydation puissants.

· 10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique sera banni des locaux

éviter :

-l'échauffement

-la chaleur

-l'humidité

-l'accumulation de charges électrostatiques

Protéger de l'humidité- La réaction avec l'eau peut provoquer une réaction exothermique

· 10.5 Matières incompatibles:

Agents d'oxydation puissants

eau

· 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Dioxyde de carbone

Monoxyde de carbone

Gaz/vapeurs irritants

· Indications complémentaires:

Ne pas chauffer à flamme nue ni exposer les vapeurs à une flamme ou à toute autre source d'ignition.

FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.02.2015

Numéro de version 1

Révision: 06.02.2015

Nom du produit: SANITERPEN INSECTICIDE SPECIAL PUCES

(suite de la page 6)

11 Informations toxicologiques

· **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

· **Toxicité aiguë:**

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

106-97-8 butane

Inhalatoire	LC50/4 h	658 mg/l (rat)
-------------	----------	----------------

Tetramethrine (CAS 7696-12-0):

voie orale : DL50>5000mg/kg

voie cutanée : DL50> 2000mg/kg

par inhalation :CL50> 2.73mg/l

Cypermethrine (CAS 52315-07-8):

voie orale : DL50=251 mg/kg

voie cutanée : DL50> 2000mg/kg

· **Symptômes significatifs dans les tests sur animaux:**

Aucune évaluation toxicologique n'est à notre disposition à l'heure actuelle.

· **Effet primaire d'irritation:**

· **de la peau:**

En cas d'exposition prolongée, possibilité d'un effet d'irritation par contact avec la peau.

Peut provoquer une légère irritation de la peau en cas de contact prolongé.

· **des yeux:** Irritation possible par contact avec les yeux.

· **Sensibilisation:** contient au moins une substance sensibilisante . peut produire une réaction allergique

· **Indications toxicologiques complémentaires:**

L'inhalation de vapeurs concentrées entraîne une irritation respiratoire, des états narcotiques ainsi que des maux de têtes, vertiges, etc.

12 Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique:**

Tetramethrine (CAS 7696-12-0):

toxicité pour les poissons : CL 50 (96h)=0.0037 mg/l (espèce :Oncorhynchus mykiss)

toxicité pour les crustacés : CE 50 (48h)=0.11mg/l (espèce : Daphnies magna)

toxicité pour les algues :CEr50(72h)=0.94mg/l

Cypermethrine (CAS 52315-07-8):

toxicité pour les poissons : CL 50 (96h)=0.0004 mg/l (espèce :Oncorhynchus mykiss)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Effets écotoxiques:**

· **Remarque:** Très toxique chez les poissons.

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Très toxique pour organismes aquatiques.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** données non disponibles à ce jour

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.02.2015

Numéro de version 1

Révision: 06.02.2015

Nom du produit: SANITERPEN INSECTICIDE SPECIAL PUCES

(suite de la page 7)

· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Élimination du produit/de l'emballage**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau
AEROSOL NE PAS PERCER OU BRULER APRS USAGE
REMETTRE A UN RECUPERATEUR AGREER
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Bien vider et bien rincer; rendre inutilisable.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau

14 Informations relatives au transport

- | | |
|---|--|
| · 14.1 No ONU
· ADR, IMDG, IATA | UN1950 |
| · 14.2 Nom d'expédition des Nations unies
· ADR

· IMDG
· IATA | 1950 AÉROSOLS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
AEROSOLS, MARINE POLLUTANT
AEROSOLS, inflammable |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
· ADR | |
|   | |
| · Classe
· Étiquette | 2 5F Gaz.
2.1 |
| · IMDG | |
|   | |
| · Class
· Label | 2.1
2.1 |
| · IATA | |
|  | |
| · Class
· Label | 2.1
2.1 |
| · 14.4 Groupe d'emballage
· ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement:
· Polluant marin: | Oui
Signe conventionnel (poisson et arbre) |

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.02.2015

Numéro de version 1

Révision: 06.02.2015

Nom du produit: SANITERPEN INSECTICIDE SPECIAL PUCES

(suite de la page 8)

· Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Gaz.
· Code danger:	-
· No EMS:	F-D,S-U
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D
· "Règlement type" de l'ONU:	UN1950, AÉROSOLS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, 2.1

15 Informations réglementaires

· **Tableau des maladies professionnelles selon le Code du Travail français:**

Tableau n°84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde

· **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement :

Rubrique(s) de la nomenclature :

4510- Stockage et emploi de produits classés dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1

· **Prescriptions nationales:**

· **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

951-INO2E

· **Phrases R et/ou H pertinentes:**

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

R12 Extrêmement inflammable.

R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

R37 Irritant pour les voies respiratoires.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.02.2015

Numéro de version 1

Révision: 06.02.2015

Nom du produit: SANITERPEN INSECTICIDE SPECIAL PUCES

(suite de la page 9)

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent

· * Données modifiées par rapport à la version précédente version 1.2

FR